

# Attentats à Paris : le procès du "logeur" Jawad Bendaoud déjà hors-norme

vendredi 22 décembre 2017, par [Thémis](#)

**Plus de 266 parties civiles se sont constituées pour le procès du "logeur" des terroristes du 13 novembre 2015. Jawad Bendaoud sera jugé au TGI de Paris du 24 janvier au 14 février 2018.**

Le procès est déjà très attendu. Renvoyé en correctionnelle, Jawad Bendaoud sera jugé au tribunal de grande instance (TGI) de Paris du 24 janvier au 14 février. Il est le "logeur" des terroristes du 13 novembre et s'était rendu célèbre par son interview spontanée et maladroite la nuit de l'assaut à Saint-Denis clamant son innocence devant les caméras avant d'être interpellé par la police.

Il est poursuivi pour "recel de malfaiteurs terroristes". Il sera jugé pour avoir fourni l'appartement de Saint-Denis où Abdelhamid Abaaoud, organisateur présumé des attaques, et un autre auteur des tueries s'étaient repliés. Les juges ont estimé qu'il savait qu'il hébergeait certains auteurs des attentats parisiens mais n'avait pas connaissance de leur projet d'attaques futures qui ont fait 130 morts et plusieurs centaines de blessés physiques et psychologiques.

Son procès s'annonce déjà historique. Après celui d'Abdelakder Merah qui s'est déroulé en octobre dernier, c'est un nouvel événement judiciaire hors-norme qui va s'ouvrir. Lors d'une audience de procédure tenue le 21 décembre, il a été annoncé qu'il y avait déjà plus de 266 parties civiles constituées. D'autres devraient encore s'ajouter, a précisé le tribunal. Elles étaient 232 pour le procès du frère de Mohamed Merah, qui ouvrirait une nouvelle aire judiciaire en France, où l'on juge des faits de terrorisme islamiste particulièrement traumatisants.

**"Il y a une volonté d'assister à cette audience même si les faits jugés ne sont pas ceux du 13 novembre"**

Hélène Christidis, avocate

Jawad Bendaoud, délinquant multirécidiviste, qui est en détention provisoire, encourt six ans d'emprisonnement. Parmi les parties civiles au procès, figureront des victimes des attaques du 13 novembre, certaines ayant été blessées au Bataclan et au café La Belle Equipe, des associations de victimes et des habitants de Saint-Denis, délogés par l'opération du Raid contre l'appartement.

"Les victimes se disent qu'après les attentats du 13 novembre, alors que des photos et des noms de suspects avaient été diffusés, des personnes ont aidé les terroristes, a expliqué à des journalistes l'avocate Hélène Christidis. "Il y a une volonté d'assister à cette audience même si les faits jugés ne sont pas ceux du 13 novembre", a-t-elle poursuivi.

Un des proches de Jawad Bendaoud, Mohamed Soumah, lui aussi en détention provisoire, et Youssef Aït Boulahcen - un frère d'Hasna Aït Boulahcen, décédée lors de l'assaut policier du 18 novembre 2015 contre l'appartement - sous contrôle judiciaire, seront jugés à ses côtés. Le procès sera retransmis dans deux salles et le jugement sera rendu le 14 février, a indiqué la présidence du tribunal. Ce dossier a été disjoint de l'enquête principale, toujours en cours, sur les attentats.

**Date : 22/12/17**

**Auteur : Cécile De Sèze et AFP**

**Source : RTL**